



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2014.830**

Séance publique du

27 janvier 2014

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20140127-41866a-DE-1-1_0
Date de signature : 28/01/14
Date de réception : jeudi 30 janvier 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR L'UNIVERSITÉ OU LE CROUS**

Le 27/01/14 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 21/01/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Laurent DILLINGER à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Alexandre GALLESE à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. André GUINDE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Fleur SKRIVAN

**Secrétaire :**

M. Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Urbanisme et  
Grands Projets Urbains

D.G.A.S Urbanisme et  
Grands Projets Urbains

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 27/01/14

-----

**RAPPORTEUR** : M. Christian LOUIT

**Nomenclature** : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR L'UNIVERSITÉ OU LE CROUS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du contrat de plan Etat/Région relatif au développement des universités, est prévue une extension de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (M.M.S.H.), ainsi que la construction de logements étudiants notamment pour chercheurs sur le terrain limitrophe, route de Galice.

L'emprise foncière du projet concerne les terrains figurés au plan joint :

Le terrain de l'Etat sur lequel est implanté la M.M.S.H.

L'ex-terrain ANDRE acquis par la C.P.A. et qui sera cédé gratuitement par cet E.P.C.I. à l'Etat

L'extrémité de la rue Diouloufét, appartenant à la Ville, dont le déclassement sera mis en œuvre, tout en maintenant la pérennité des fonctions actuelles (circulation mode doux, réseaux).

Vous serez saisis sur la cession gratuite à l'Etat de cette portion du chemin, dont l'emprise est d'environ 1 500 m<sup>2</sup>.

Le CROUS et l'Université étant prêts à déposer le Permis de Construire concernant ce projet, il convient de ne pas les retarder et d'autoriser d'ores et déjà le dépôt correspondant, sur les terrains appartenant à la Ville.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande :

- **D'AUTORISER** le CROUS et l'Université ou tout autre organisme qu'ils délégueraient à déposer les autorisations des droits des sols nécessaires à la mise œuvre du projet sur la partie du chemin Diouloufet d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> environ conformément au plan joint en annexe.

**2014.830 - AUTORISATION DE DÉPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR  
L'UNIVERSITÉ OU LE CROUS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/01/2014  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



PL 0037  
PL 0020

PO 0019

PO 0087

Rue Diouloufet

MMSH

PO 0097

Terrain Etat



Terrain CPA

CFA

PO 0098

PO 0099

PO 0081

PO 0075

Route de Galice

Stade  
Maurice  
David

m 10 20 30 40 50

